



Madame, Monsieur,

Votre habitation se trouve en zone inondable du Plan de Prévention des Risques Naturels de l'estuaire de la Seudre, d'après les cartes des porter à connaissance disponibles en mairie, ou sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

Pour cette raison, la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seudre vous permet de bénéficier grâce à l'opération **Seudre Alabri**, d'un diagnostic de vulnérabilité de votre habitation face au risque d'inondation.

Ce diagnostic, facultatif, est gratuit et pris en charge entièrement par la collectivité.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements à ce sujet, vous êtes conviés à une réunion publique d'information qui aura lieu le :

**Mercredi 12 février 2020 à 18h30**

Salle des fêtes – 4 Route de Saujon

**L'Éguille**

Au cours de cette réunion le programme **Seudre Alabri** sera présenté, son fonctionnement ainsi que ses financements.

Pour vous inscrire au programme et bénéficier d'un diagnostic gratuit :

- pendant les réunions publiques évoquées précédemment ;
- sur le site internet [www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr) via le formulaire en ligne ;
- par voie postale, en retournant le formulaire intégré au dépliant ci-joint.

Vous pouvez également trouver des renseignements complémentaires sur le site Internet du SMBS (onglet ALABRI) : [www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr).

Le Maire de L'Éguille,

Les présidents du SMASS et du SMBSA, agissant, dans l'attente de l'installation d'un comité syndical, pour le compte du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre,

Roger GUILLAUD

Pascal FERCHAUD et Alain PUYON